

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mathieu Lapointe	Maire	48 108	17 543	31 633	
Denise Leblanc	Conseiller	8 323	4 162	1 872	935
Alain Turcotte	Conseiller	8 323	4 162		
Jean-Simon Landry	Conseiller	8 323	4 162		
Esteban Figueroa Palacio	Conseiller	8 323	4 162		
Régis Leblanc	Conseiller	8 323	4 162		
Sylvie Tremblay	Conseiller	8 323	4 162		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).